

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 9 octobre 2020 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK2027026A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à titre posthume, à M. Jérôme BOYET, major de police.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 octobre 2020.

GÉRALD DARMANIN